

S'INTERROGER, DÉCOUVRIR S'IMPLIQUER

S'INTERROGER

Anna et Hugo travaillent maintenant depuis quelques mois en portage salarial. Il y a deux mois, Hugo s'est rapproché de son collègue, délégué syndical CFE-CGC chez CAB Portage, pour mieux comprendre comment il pouvait optimiser sa rémunération. Il a bénéficié de conseils utiles et a donc décidé de prendre un peu de temps pour voir ce que propose **le nouveau syndicat « PARTAGE CFE-CGC » dédié aux salariés portés.**

“
Je me pose quelques questions
personnelles sur ma retraite
complémentaire et ma mutuelle.
Est-ce que tu pourrais m'aider ?
”



“
Oui, bien sûr. La CFE-CGC
négocie une couverture
minimum pour tous les salariés
portés
avec des droits optionnels
en matière de santé et de
prévoyance au niveau de la
branche, je t'envoie de la doc !
”

Sur la retraite complémentaire,
je m'y connais moins.
Je peux te donner le numéro
d'un de nos experts.
Va jeter un coup d'œil sur le
site,
il est assez complet.
”

“
Je te remercie, je vais aller voir ça !
”

Anna de son côté a réussi à obtenir deux autres contrats avec des clients différents et a continué avec son entreprise de portage en CDD.

Même si les relations sont cordiales avec ses clients et son conseiller, elle aimerait parler de ce qu'elle vit au quotidien dans son travail et avoir des retours d'expériences de personnes qui vivent la même chose qu'elle.

Elle a entendu parler d'un syndicat dédié aux salariés portés qui organise des moments conviviaux de rencontres entre salariés portés.

Pas d'obligation d'adhérer pour s'y rendre ?!

Elle décide de tenter l'expérience.

DÉCOUVRIR

Offre de services du syndicat



+ Offre de services du syndicat

Hugo découvre l'offre de service proposé et il est agréablement surpris.

Il découvre qu'une partie de l'offre est gratuite, **sans obligation d'adhésion !**

Il voit sur le site du syndicat qu'il peut en plus avoir accès à des conseils d'experts du portage salarial et des avocats spécialisés dans ce domaine par téléphone, en visio conférence ou même les rencontrer directement.

Pour cela, il doit adhérer au syndicat...



Hugo fait rapidement son calcul...

Parce qu'il est cadre, **l'adhésion lui coûtera 180 euros par an, dont 66% sont déductibles des impôts, soit un coût de moins de 5 euros par mois**

Pas de débat pour Hugo, il va voir le délégué CFE-CGC et lui annonce qu'il **adhère** !

Il apprend à ce moment là que pour chaque personne qu'il fera adhérer dans l'année, **il sera remboursé de 60 euros** sur le montant annuel de son adhésion !!!

Hugo est joueur, il se promet de faire au moins deux adhésions par an !

Ça tombe bien, une soirée est organisée par le syndicat, il décide de s'y rendre et pourquoi pas convaincre une première personne !

Anna se rend à la soirée avec quelques appréhensions mais rencontre rapidement d'autres salariés portés qui ont des questionnements similaires.

Des experts du portage de la CFE-CGC sont là aussi.

Même si le moment est à la détente, cela ne coûte rien de glaner une ou deux informations.



Elle rencontre à la soirée Hugo qui a l'air de bien connaître le fonctionnement du syndicat et qui lui parle d'une plateforme que le syndicat est en train de mettre en place pour échanger entre salariés portés et avoir des retours d'expériences.

Anna est très intéressée. Elle est considérée comme agent de maîtrise au sens de la convention collective, son adhésion lui coûtera 120 euros par an... Si elle fait une adhésion par an, cela lui coûtera 5 euros par mois, sans compter les déductions d'impôts

! Elle décide de se lancer !



S'IMPLIQUER

Plusieurs semaines après l'adhésion, Anna et Hugo sont satisfaits.

Le fonctionnement du syndicat et les services proposés répondent à leurs besoins.



- Hugo a déjà fait deux adhésions pour le syndicat et s'est vu rembourser 120 euros sur les 180 euros qu'il doit payer annuellement.
- Son action a été repérée par un de ces collègues de la CFE-CGC qui lui propose de s'impliquer davantage en mettant en place les élections dans son entreprise et pourquoi pas devenir délégué syndical.

S'impliquer concrètement

Hugo est partant.

Il décide de participer aux prochaines élections du CSE et pourra ainsi contribuer à :

- Créer des nouveaux droits dans l'entreprise (mettre en place un PERCO par exemple ou un accord sur le temps de travail adapté à l'entreprise)
- Créer du lien et de l'entraide entre salariés portés



Pour l'aider dans sa mission, il sera accompagné par son syndicat, sa fédération et la Confédération CFE-CGC (experts juridiques, avocats).

Il pourra également bénéficier de plusieurs jours de formation gratuits par an correspondant à ses besoins grâce au congé de formation syndicale (l'explication du CFS).



- Les frais (déplacement, déjeuner, logement) seront entièrement pris en charge par son syndicat.
- Tous les adhérents CFE-CGC peuvent bénéficier du congé de formation syndicale.

Anna croise Hugo le mois suivant et il lui fait part de son implication.
Elle trouve ça courageux, mais pour elle l'adhésion était déjà un pas de géant !
Elle laisse à Hugo et au syndicat le soin de défendre ses intérêts.



CFE
CGC



-PARTAGE



Le syndicat des
salariés portés